

209C0324
FR0000121261-FS0126

25 février 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MICHELIN

(Euronext Paris)

Par courrier du 24 février 2009, la société UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 février 2009, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, le seuil de 5% du capital de la société MICHELIN et détenir indirectement 7 775 450 actions MICHELIN représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et 4,16% des droits de vote de cette société (1), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
UBS AG Switzerland	433 005	0,30	0,23
UBS AG London Branch	7 341 324	5,06	3,93
UBS Financial Services Inc	1 121	ns	ns
Total UBS AG	7 775 450	5,36	4,16

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MICHELIN sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 144 997 422 actions représentant 186 795 064 droits de vote.